



Le 26 novembre 2024

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Occitanie défend l'Aide Médicale d'Etat

La CRSA Occitanie émet un avis alertant sur les risques sanitaires qu'engendrerait la suppression de l'AME. Elle recommande le maintien de son périmètre actuel.

Les discussions autour d'une possible suppression de l'Aide Médicale d'État dans le PLFSS 2025 ont poussé la CRSA à rappeler les impacts potentiels d'une telle mesure sur la santé publique en Occitanie et l'impératif éthique qui est de permettre aux étrangers en situation irrégulière d'accéder aux soins.

Elle a ainsi rédigé un avis rappelant que l'AME constitue un dispositif essentiel de santé publique permettant l'accès aux soins pour tous. Ce texte a été adopté à une très large majorité (88%) le 22 novembre 2024.

Le Pr Laurent Schmitt, président de la CRSA, souligne que « la prise en charge sanitaire de l'ensemble des résidents du territoire contribue à la protection de la santé collective et à l'efficacité du système de soins ».

La CRSA se tient à la disposition des élus et des pouvoirs publics pour participer à toute réflexion visant à améliorer l'accès aux soins et la santé publique dans la région.

A propos : La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est un organe consultatif qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Composée de 121 membres représentant les principaux acteurs du système de santé régional, professionnels et usagers, elle est l'instance de démocratie en santé au niveau régional.

La CRSA d'Occitanie est placée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour formuler des avis sur la politique de santé régionale.

Contact : Anaëlle Varvoux, Chargée de mission CRSA Occitanie, missions@crsa-occitanie.fr/ 06 13 32 53 46

###